

Journal de SUD éducation 75

30 bis rue des Boulets

75011 Paris

Tél. : 01 44 64 72 61

Fax : 01 44 64 72 66

sudeducation75@wanadoo.fr

www.sudeducation75.org

éducation  
**SUD** Paris

Le Journal

n° 220

le 2 juin 2009

N° de CPPAP : 0309 S 06897 2 €

Abonnement : 20 €

Directrice de la publication :

Marie-Françoise LEFEBVRE

Hebdomadaire.

Imprimé par nos soins.

Dépôt légal en cours.

# À ATTAQUE GLOBALE, RIPOSTE GLOBALE !

On attendait un joli mois de mai 09 avec poursuite des manifs et des blocages ! Mais le chantage aux examens a fonctionné encore une fois (on se rappelle 2003 !) en s'appuyant à la fois sur les menaces de retrait de salaires et sur la bonne conscience des enseignants-chercheurs. Le diplôme "gagné dans l'action" n'est vraiment pas à l'ordre du jour.

Le front des universités s'est étioilé face au tandem Darcos-Pécresse bien décidé à passer en force, en obligeant le personnel des facs et les étudiants à jouer la montre pour que les examens se tiennent en juin et que les diplômes soient des produits estampillés conformes.

Chaque fac à travers son président, devenu par l'effet de la loi LRU chef d'entreprise-manager choisit ses modalités de validation ; d'où des choix variables selon les universités.

Et pourtant depuis le 2 février, où le mot d'ordre de grève illimitée a été lancée par les personnels des facs et de la recherche avec les étudiants, avec plus de 50% des facs en grève et/ou bloquées, des AG puissantes mais aussi le matraquage et la répression, cette mobilisation demeurera dans les mémoires comme un moment historique pour l'ensemble des personnels universitaires et plus

largement de l'éducation. Certes, rien n'a été obtenu et les "concessions" de Pécresse (sur le seul statut des enseignants-chercheurs avec la modulation de leur service qui ne pourrait être mise en œuvre sans l'accord de l'intéressé) ou de Darcos (sur le master enseignement "donné" aux candidats aux concours ensei-



gnants) n'en sont pas.

De la maternelle à l'université, le slogan "*l'école n'est pas une entreprise, le savoir n'est pas une marchandise*" qui a scandé la colère des personnels de l'éducation, des étudiants et des lycéens s'est heurté à la logique capitaliste de ce gouvernement. Mettre au pas les personnels et les jeunes avec la même froideur que Thatcher lors de la grève des mineurs et démanteler le service public d'éducation avec les suppressions de postes, la privatisation et la mainmise des patrons sur le secteur éducatif, le renforcement

de la hiérarchie, la précarité, l'idéologie de l'individualisme et de l'intérêt privé.

Et pourtant, le mouvement universitaire a été exemplaire dans les formes d'organisation qu'il s'est donné : la coordination nationale universitaire autogérée et auto-organisée a engagé des prises de position qui auraient pu mettre... le feu à la plaine ! La jonction avec les personnels hospitaliers a eu lieu ; avec le premier et le second degré, elle ne s'est pas faite à cause des rigidités syndicales notamment de la FSU.

L'heure est aux bilans. Pour nous à Sud-éducation, plus que jamais le catalyseur d'une lutte gagnante c'est

l'unité des salariés dans un mouvement fédérateur de la maternelle à l'université pour construire la grève générale interprofessionnelle avec le privé. Mot d'ordre rhétorique pour certains. Pas pour nous : le capitalisme avance globalement et nous attaque secteurs après secteurs. Faisons de même : ce n'est qu'en unissant nos revendications et nos luttes que nous obtiendrons satisfaction.

**A attaque globale, riposte globale !**

## Contre-réforme des lycées : **EXPÉRIMENTATION, PASSAGE EN FORCE !**

Après s'être cassé les dents sur les manifestations lycéennes et avoir opéré un repli tactique jusqu'à la rentrée 2010, Darcos a essuyé un second camouflet par le peu de succès qu'a rencontré sa pseudo concertation. Il contre-attaque en lançant une expérimentation dans 123 lycées en France (huit à Paris même). Comment expérimenter quoique ce soit alors que 80 000 postes sont supprimés ? S'agit-il d'expérimenter ou de commencer à faire appliquer cette contre-réforme ?

La concertation était un leurre pour tenter de faire croire à un consensus démocratique autour de la réforme des lycées. L'expérimentation est une tentative de passer en force. Les collègues de lycées parisiens concernés qui se sont vus imposer cette expérimentation alors qu'ils n'étaient pas demandeurs se sont immédiatement réunis en assemblées générales pour savoir comment réagir.

Les suppressions massives de postes et les contingents d'heures supplémentaires créent les conditions pour que les horaires "matière" soient dorénavant à géométrie va-

riable. L'autonomie des établissements ne sera donc pas que financière mais aussi pédagogique avec les conséquences sur la formation des élèves, la hiérarchisation des enseignements et sur l'emploi des enseignants. Cette opération gouvernementale s'inscrit d'ailleurs dans le contexte de la mise en route des contrats d'objectifs passés entre les établissements et les collectivités territoriales, elles-mêmes dépendantes de priorités économiques.

Par ailleurs, l'individualisation des cursus des lycéens, qui devrait soi-disant les préparer à l'université les mettra de fait plus en difficulté en les privant du cadre classe et en les livrant à eux-mêmes. La conquête de l'autonomie ne peut se confondre avec une course à obstacles sélectifs.

Enfin, n'oublions pas que la contre-réforme est déjà à l'œuvre dans les LP (Lycées Professionnels) sans que le ministre n'ait jugé nécessaire de l'expérimenter auparavant. Les élèves subissent déjà les conséquences de la suppression d'une année d'étude depuis que le bac professionnel ne se prépare plus qu'en trois ans. Ne

soyons donc pas dupes, c'est à un début de mise en place de sa contre-réforme que le gouvernement s'emploie. Il n'y a rien de démocratique à tout cela. Seule la mobilisation massive avec les collègues des établissements concernés contre cette réforme Darcos pourra mettre en échec la politique d'éducation du gouvernement.

Nous nous opposons à la réforme Darcos parce qu'elle participe de la réforme globale du système d'éducation de la maternelle à l'université en le rendant encore plus efficacement sélectif qu'il ne l'est déjà. Nous réclamons le rétablissement des postes déjà supprimés, l'arrêt des suppressions de postes programmées et la création de postes nécessaires au fonctionnement d'une école plus égalitaire.

SUD éducation s'oppose à toute forme de pression économique sur l'école et à toute forme d'évaluation sélective qui en découle.

Nous refusons l'idée de l'orientation sélective et nous nous opposons au tri social que cette contre-réforme des lycées veut amplifier.

### **Le Recteur de l'Académie de Paris annule le vote du Conseil d'administration.**

Lors du CTP du mercredi 18 mars 2009, l'administration avait informé les syndicats qu'il ne pouvait y avoir de recrutement de médiateur de réussite scolaire sans une autorisation expresse du Conseil d'Administration. Le refus du conseil d'administration rendait donc impossible le recrutement de ces salariés.

Pourtant, suite au refus du conseil d'administration du collège Hector Berlioz d'autoriser le recrutement d'un médiateur de réussite scolaire, le Recteur de Paris a décidé d'annuler purement et simplement ce vote sous le prétexte qu'il était "de nature à porter atteinte au fonctionnement du service public de l'éducation".

Il conseille donc au chef d'établissement de "passer outre ce vote négatif pour signer les contrats".

On savait déjà que les conseils d'administration n'avaient que peu de prérogatives mais aujourd'hui le Recteur leur dénie aussi celles là et par la

même réaffirme ainsi que leur seule fonction est d'appliquer sans contestation possible les décisions du ministère.

Enfin ce mode opératoire n'est plus surprenant dans l'académie de Paris, puisqu'en novembre l'IA avait invalidé les règlements intérieurs n'intégrant pas l'aide personnalisée.

SUD Education Paris condamne cette décision du Recteur et se réserve le droit de saisir le tribunal administratif.

Le ministère de l'Education nationale s'est tristement illustré par une politique d'embauche massive de salariés en "contrats d'accompagnement dans l'emploi" ou en "contrats d'avenir" au cours de ces dernières années au point de devenir le plus gros employeur de précaires en France. Aujourd'hui, Darcos pérennise cette précarité en créant ces 5000 emplois aidés de médiateur de réussite scolaire sur des missions jusque-là dévolues à des personnels titulaires de

l'Education Nationale (CPE, assistant social...) ou des services sociaux (éducateurs, assistant social...).

SUD Education Paris s'oppose à cette politique de recrutement. Rappelons que, parallèlement, 13500 emplois budgétaires sont supprimés au budget 2009 dans le cadre des 80 000 suppressions de postes de titulaires dans l'éducation sur quatre ans.

La situation de ces futurs recrutés (médiateur de réussite scolaire) sera évidemment un contrat précaire, d'une durée de 6 mois renouvelable. Ils seront payés 700 euros par mois non formés, "jetables" au bout de 2 ans maximum. Ces personnels risquent de grossir les effectifs des chômeurs dans les prochains mois.

Sud éducation Paris exige la titularisation, immédiate, sans condition de nationalité, de stage ou de concours de tous les personnels précaires, et se bat pour la création massive de postes de titulaires.

# DE L'ÉTAT À LA TERRITORIALE : RÉGRESSION SOCIALE ! NON À LA DÉCENTRALISATION !

**La décentralisation a déjà frappé les ouvriers, ce sont aujourd'hui les Copsy qui sont concernés. Demain ce sera le tour des administratifs de l'éducation sur lesquels les collectivités territoriales lorgnent. Le tour des enseignants approche : la contractualisation prépare déjà le terrain à l'embauche locale.**

Depuis le 1er janvier 2009, l'ensemble des ouvriers des lycées et des collèges est géré par la Région ou le Département et sont soumis aux règles de la fonction publique territoriale, tout en étant sous l'autorité du chef d'établissement et du gestionnaire. Ils y ont perdu beaucoup.

Même si le département et la région Île-de-France cachent le fait qu'ils ne revalorisent pas les salaires en proposant des primes.

Le passage des ouvriers à la Région ou au Département n'a pas entraîné une revalorisation des salaires. De plus, les primes (qui sont plus importantes à la Région qu'au Département) dépendent de la continuité politique de la collectivité territoriale.

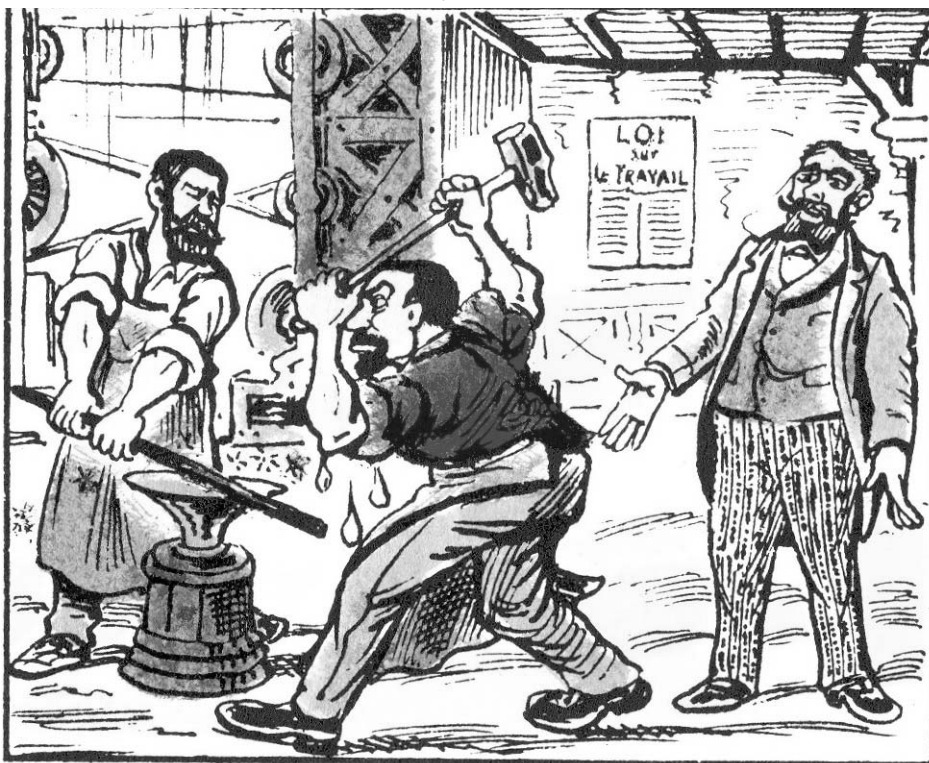
Le droit à mutation n'existe plus. Les anciens TOS devenus ATEE doivent désormais rédiger une lettre de motivation, présenter des références si possible et essayer de

se faire embaucher comme s'ils se présentaient dans n'importe quelle entreprise privée.

Le droit à congés est considérablement réduit, de 11 semaines à 5 semaines plus 22 jours de RTT. Les formations proposées sont plus restreintes et ne concernent que les activités professionnelles. L'éducation nationale avait déjà

condamné ainsi au chômage.

La couverture sociale est aussi moins importante à la territoriale que dans la fonction publique d'état alors qu'elle laissait déjà plutôt à désirer. Les congés maladie font perdre des RTT, les jours de maladie pendant les congés ne sont pas récupérables, la couverture maladie est scandaleuse-



commencé à réduire les postes et à embaucher massivement des précaires en contrats aidés, les collectivités territoriales continuent et ne titularisent quasiment pas, sinon au compte-gouttes. Elles entretiennent la précarité des emplois quand elles refusent de mettre en place des équipes de titulaires remplaçants et qu'elles préfèrent embaucher en CDD de toutes sortes pour effectuer des remplacements quand ceux-ci sont assurés, ou encore proposer des vacataires comme animateurs dans les écoles de la ville. Elles refusent aussi très souvent d'embaucher les contrats aidés en fin de contrat et les

ment insuffisante et le calcul des pensions de retraite est désavantageux.

La fonction publique territoriale est un moins pour les ouvriers de l'éducation. Le président du conseil régional d'Île-de-France, cherche actuellement à forcer la main aux agents qui n'ont pas voulu intégrer la région. Tout ouvrier est libre de rester fonctionnaire de l'état, d'autant que si la fonction publique d'état n'est pas satisfaisante, la territoriale est pire !

Pour compléter le tableau, la région vient de durcir les conditions de l'exercice du droit syndical.

## QUI A DIT ?

(à Paris-Match le 20/05)

**“Ce que j'ai fait, personne n'aurait pu imaginer que l'on y parvienne en moins de 10 ans. J'ai tenu les promesses de réformes, tout en supprimant 30 000 emplois !”**

Un indice : les initiales de l'auteur sont X.D.

## Y A PAS QU'LA GRIPPE QUI FAIT TOUSSER !

Derrière l'écran de fumée de la grippe, les mauvais coups du rectorat :

Comme bien d'autres, le rectorat de Paris s'agite beaucoup autour du virus de la grippe A (pendant ce temps, on ne parle pas d'autre chose !) qui ne mérite sans doute pas cet excès d'honneurs. Cédant à la médiatisation à outrance et sans craindre le ridicule en envisageant le confinement des classes ou l'enseignement par mail, l'administration n'hésite pas à demander aux écoles d'élaborer elles-mêmes un protocole prophylactique et de riposte à une éventuelle pandémie. Une exigence de plus vis-à-vis des personnels enseignants, à laquelle ils n'ont évidemment pas à répondre.

Pendant ce temps-là, les mêmes autorités poursuivent leur oeuvre destructrice et répressive :

- en menaçant les directeurs et enseignants de CM2 parisiens qui ont légitimement (et ils ne sont pas les seuls en France) refusé de jouer le jeu des évaluations CM2 et de leurs remontées et en faisant pression pour éradiquer la résistance face aux prochaines évaluations CE1 que SUD Education appelle pareillement et pour les mêmes raisons de fond à boycotter (avec notamment dépôt d'un préavis de grève les jours prévus pour cette opération afin de couvrir les collègues concernés)

- en essayant d'imposer base-élèves, dispositif de fichage des enfants et de leurs familles durant 35 ans qui est largement contesté par les enseignants et leurs syndicats, les parents et leur association FCPE, la Ligue des Droits de l'Homme : dans plusieurs académies, des collectifs et des actions de résistance à BE1er Degré se

développent, des parents d'élèves portent plainte (le Procureur de la République de Marseille a ouvert une enquête préliminaire), des directeurs d'école refusent et encourent parfois menaces ou sanctions ... ; au plan national, plusieurs syndicats ainsi que la FCPE et la LDH ont saisi le ministre, l'ONU a demandé à la France de s'expliquer par écrit et celle-ci doit se présenter à ce sujet devant la Commission des Droits de l'Enfant à Genève ; pour ces raisons de fond et, en tout cas, tant que cette situation n'est pas éclaircie, nous appelons à ne pas remplir BE1D (et surtout pas "dans toutes ses fonctionnalités" comme le préconise le courrier Rosselet-Moisan du 22 avril) ; de plus, à Paris existe déjà un outil informatique de gestion des inscriptions et flux d'élèves (GEPI) dont l'utilisation seule doit suffire aux objectifs avoués, sans qu'il soit besoin de faire le double travail abusivement demandé

- en sanctionnant, par des retraits massifs de salaire matérialisés sur la dernière fiche de paye, 16 collègues arbitrairement désignés par des ICC et l'IA comme refusant l'aide personnalisée (celle qui sert à justifier entre autres les suppressions de Rased ...) ; SUD Education s'y oppose, appelle à signer massivement la pétition en ce sens et à étendre largement le mouvement de refus de l'aide personnalisée (plus de 600 enseignants parisiens recensés par les syndicats en janvier 2009)

- en refusant d'annuler les suppressions de postes et de classes décidés pour l'an prochain et même de réunir un CTP et un CDEN en juin pour en rediscuter et répondre aux situations déjà criantes qui compromettent la rentrée ; SUD Education appelle

à généraliser les actions menées dans les écoles et plusieurs arrondissements avec les parents et les élus (AG, délégations, pétitions, motions de conseil d'école, manifestations devant les inspections, "marche nocturne de l'Est parisien" prévue le 26 mai, etc.) et à envisager sérieusement la grève de la rentrée

- en préparant insidieusement le transfert des cours sur le mercredi (c'est pourquoi SUD Education appelle d'ores et déjà à refuser de travailler le 3 juin prochain et dépose un préavis couvrant tous les personnels)

- en continuant à faire pression sur les collègues par des convocations répétées de l'IA à 8 h dans son bureau, par des menaces voire des sanctions ; jeudi 30 avril, une directrice d'école du 18ème a été accusée de "déloyauté" par M. Rosselet et menacée de sanctions totalement injustifiées suite aux griefs imaginaires concoctés par l'ICC, Mme Boniface, coutumière du fait (cf. affaire Piveteaud et précédentes) ; présent avec les 3 autres syndicats représentés en CAPD et soutenant la collègue - une demande intersyndicale d'audience est faite au recteur -, SUD Education envisage un dépôt de plainte pour harcèlement car il est temps que la répression cesse à Paris et que, dans cette circonscription 18 B en particulier, les enseignants puissent faire leur métier dans la sérénité et le respect de leurs droits.



# JARDINS D'ÉVEIL = MATERNELLE EN SOMMEIL

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans notre presse, l'école maternelle est en sursis. Les dernières manœuvres de Nadine Morano en charge du dossier dans le gouvernement ne sont pas de nature à apaiser nos craintes. Nous ne nous satisfaisons pas d'avoir été des Casandre mais les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'école maternelle nécessitent un bref rappel des signaux d'alarmes que nous n'avons pas cessé d'agiter ces dernières années .

## **(B.O. spécial n°10 du 30 septembre 2004 Chapitre III - Dispositions particulières aux enfants d'âge préscolaire Article D. 113-1)**

*En l'absence d'école ou de classe maternelle, les enfants de cinq ans dont les parents demandent la scolarisation sont admis à l'école élémentaire dans une section enfantine afin de leur permettre d'entrer dans le cycle des apprentissages fondamentaux prévu à l'article 3 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.*

L'absence localement d'écoles maternelles est entérinée. Le principe de l'entrée à l'école à 5 ans par dépit est acté.

En 2005 dans le cadre de l'article 86 de la loi de décentralisation, des expérimentations sont désormais possibles. Certaines collectivités locales sautent sur l'occasion pour ouvrir des jardins d'enfants en concurrence des écoles maternelles, c'est le cas en Mayenne dont le conseil général est dirigé par l'UMP Jean Arthuis ou à Argenteuil qui vient de basculer à droite. Ce n'est heureusement pas le cas à Paris, dont le Conseil a rejeté majoritairement la proposition des élus de droite

de créer des jardins d'éveil dans la capitale.

En 2007, la loi d'orientation reconnaît le droit à la scolarité obligatoire dès l'âge de 5 ans.



Ce qui est présenté comme une avancée par le gouvernement est en fait une escroquerie qui rend plus souple l'admission des élèves avant 5 ans.

Septembre 2008, X.Darcos dérape devant la commission des finances du sénat (sous la responsabilité de Jean Arthuis qui n'est pas un inconnu dans ce dossier).La possibilité de transférer l'accueil des 2/3ans sur les structures pré-scolaires revient en force.

Encore une fois derrière ces projets apparaît une double logique ; La première, d'évidence est budgétaire. L'Etat et en particulier l'Education Nationale voit dans la disparition des petites et moyennes sections, au mieux un moyen de récupérer des fonctionnaires, pire la possibilité d'en réduire le nombre.

Le transfert de charge sur les collectivités territoriales induit par la création de ces jardins d'éveils est aussi une aubaine pour l'Etat. En revanche, c'est une catastrophe pour les communes ou les conseils généraux d'autant qu'ils ne sont pas tous armés de la même manière pour faire face à la demande. Peut-on comparer

les moyens du conseil général des Hauts-de-Seine à celui du Tarn ? Le coût d'une année dans un jardin d'éveil est évalué à 13500 euros par la cour des comptes quand il est de 4500 euros seulement en école maternelle.

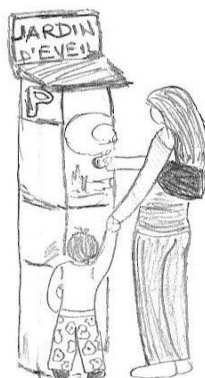
L'autre aspect de ce problème est idéologique

Tout d'abord la maternelle en tant que lieu d'apprentissage est disqualifiée, ce qui constitue un grand bond en arrière.

Ensuite, on peut affirmer sans détour que l'assouplissement des conditions d'accueil de la petite enfance va inmanquablement peser sur le travail des femmes : la rigidité des a priori, les conditions d'emploi des femmes déjà fortement dégradées par rapport aux hommes (salaires/statuts) ne vont pas s'en trouver améliorées.

La problématique des jardins d'éveil se lie alors à la casse des services publics et de ses conséquences sous un angle inattendu mais pourtant redoutable.

En effet ce sont dans les services publics que la présence des femmes est le plus important .Or ce double mouvement de tarissement de l'école maternelle, de privatisation des structures d'accueil combiné avec le démantèlement du secteur public portera atteinte à la condition féminine. La lutte à engager doit aussi l'être sur ce terrain car c'est véritablement un choix de société qui est en train de nous être imposé.



# MOUVEMENT 1er DEGRÉ

## NOUVELLES RÈGLES SANS BARÈME

C'est nouveau, ça vient de sortir, l'inspecteur d'académie a annoncé en groupe de travail que cette année il créait "les postes à profil", et qu'il en avait le droit !

L'IA Rosselet a donc expliqué qu'il allait choisir les chargés de direction pour six écoles sur des critères bien précis. Pour les trois premières écoles, cela peut effectivement s'admettre : rattrapage d'erreur de barème l'an passé, intérim qui se sont bien déroulés donc pérennisation. Ces situations particulières peuvent s'entendre comme critères ; pourtant cela permet d'éliminer le principe de base du mouvement départemental qu'est celui du barème.

Là où l'on comprend mieux le but de la manoeuvre, c'est à la découverte des trois dernières écoles concernées cette année. Pour telle école du 7e arrondissement, le critère annoncé est qu'il faut empêcher les parents de

prendre le pouvoir dans l'école, donc l'IA doit choisir le chargé de direction qui y officiera....oui mais dans cette école, il y a le fils d'un certain Darcos, ministre de l'éducation alors... le pouvoir, qui l'aura vraiment ?

Pour telle autre école du 13ème arrondissement, c'est à l'occasion d'une réunion de M. Rosselet dans les locaux qu'une négociation en aparté s'est déroulée avec l'inspectrice, la directrice intérimaire en poste et l'IA.

Pour telle autre dans le 13ème arrondissement, la situation est différente. Cette école est le nid de deux désobéisseurs jusqu'aboutistes et l'inspecteur de circonscription a demandé à l'IA de trouver quelqu'un pour la "remonter", c'est-à-dire quelqu'un pour faire entendre la voix ministérielle.

Le gros problème dans cette affaire est qu'elle crée une faille dans laquelle peuvent s'engouf-

frer tous les critères possibles : mesure de rétorsions aux désobéisseurs, adéquation politique avec la mairie d'arrondissement, influence de certains groupes de parents et bien d'autres...

On peut même imaginer que certains enseignants n'accèdent jamais à certaines écoles puisque quelqu'un d'autre aura été coop-

té. Après les déplacements d'autorité, les retraits d'emplois ou de missions, les convocations brutales et injustifiées, les menaces et les chantages, l'IA Rosselet finit son règne en méprisant les règles qui l'ennuient pour n'appliquer que la sienne : pouvoir choisir, placer, évincer à son gré.

Face à ces méthodes inadmissibles, préparons une résistance active aux EPEP qui n'arrivent vraiment pas assez vite au goût de l'inspecteur de l'académie de Paris.

*Communiqué commun SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD-éducation*

## **NON AU COUP DE FORCE DES AUTORITÉS ACADÉMIQUES LA CAPD N'EST PAS UNE CHAMBRE D'ENREGISTREMENT**

Ce matin, l'ensemble des délégués du personnel (SNUipp-FSU, Snudi-FO, Se-Unsa et Sud Education) a quitté la Capd "mouvement" devant le refus de l'administration de fournir des justifications sur les postes de direction à profil.

La demande des organisations syndicales était pourtant claire. Pourquoi ces écoles ont été choisies et selon quels motifs certains collègues ont été nommés et d'autres évincés malgré leur barème supérieur, créant ainsi des inégalités de traitement entre collègues ? L'administration a refusé de répondre à cette demande de justification.

Depuis trop longtemps, en empêchant les délégués du personnel d'exercer correctement leur mandat, les autorités académiques privent les enseignants de leurs droits à l'égalité de traitement et à la transparence. L'ensemble des délégués du personnel exige donc de l'académie :

- le respect de l'égalité de traitement entre les enseignants
- le maintien des prérogatives des délégués du personnel
- la fin du fait du prince.

*Paris, le 28 mai 2009*

## POLICE PARTOUT...

La formule n'est pas vaine y compris à l'Education Nationale. Non contents de faire la sortie des métros, les pandores jettent leur dévolu sur les écoles.

Récemment des collègues du 1er degré ont vu leur hiérarque local leur imposer la présence des policiers pour une action de sensibilisation sur le racket. Les enseignants concernés par cette action avaient auparavant fait savoir aux fonctionnaires de police qu'ils déclinaient l'offre de service. Visiblement vexés d'avoir été éconduits, les flics se sont plaints à l'IA du manque de coopération de l'équipe. Réaction en chaîne et mesures de rétorsion : l'inspecteur de circonscription a mis en suspens les sorties prévues le jour de l'intervention policière.

Finalement, les enseignants ont réussi à se sortir des griffes des cognes.

Nous rappelons sans détour que ce type de démarche ne peut être imposé à des enseignants y compris via l'inspection d'académie ou de circonscription. Nous sommes assez souvent rappelés à l'ordre sur nos obligations de service et nos temps d'enseignement pour ne pas autoriser des entorses nourrissant la propagande policière.

A quand des lardus dans les classes pour expliquer aux élèves les vertus des centres de rétention ?

LES FLICS FONT DE LA RETAPE A L'ECOLE



Premier degré

## MERCREDI DE DUPES

Depuis quelques années, l'Inspecteur d'Académie se plaît à placer des journées de classe le mercredi dans le primaire. Mercredi 3 juin, les élèves ont eu classe pour "rattraper" le vendredi du pont de l'Ascension. C'est lors de la CAPD du 02/04/09, présidée par son adjointe, que l'IA a communiqué sa décision. En déplacement dans une école parisienne en compagnie du ministre Darcos ce même matin, c'est par un appel téléphonique que l'IA a imposé aux représentants syndicaux le mercredi, inflexible aux réactions des représentants de Sud Education. Nous avons déposé un préavis de grève car derrière tout cela se pose la question du travail le mercredi. Ne soyons pas dupes!!!

Les dernières réformes en date du primaire ont accru le rythme de travail, la fatigue et les tensions dans les équipes enseignantes alors même que la semaine d'enseignement a été amputée de 2 heures pour les élèves. Les semaines semblent de plus en plus difficiles. C'est dans ce contexte que certaines mairies d'arrondissement, malgré le fiasco 2002 et de ses rythmes scolaires, appuient là où ça fait mal. A leur initiative, elles ont convié des directrices et directeurs d'école à une réunion dans laquelle étaient invités des chronobiologistes. La présence de ces spécialistes des rythmes de l'enfant annonçait la couleur. Sous le biais du bien être de l'élève, alors que les dernières réformes gouvernementales vont à l'encontre même de son épanouissement et notamment pour les élèves en difficulté (évaluations sanctions, heures individualisées, stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires, nouveaux programmes de formatage de cerveaux, suppression de 2 heures d'enseignement hebdomadaires), le retour du mercredi travaillé a été annoncé en force. L'argument principal serait d'offrir

aux élèves des journées moins chargées. La sortie des classes serait alors prévue à 15h15 au lieu de 16h30 avec 3 heures d'enseignement le mercredi matin.

Problèmes : Que feront les élèves de 15h15 à 16h30? Si la majorité des élèves restent à l'école, quel bénéfice en tireront-ils? L'allègement de  $\frac{3}{4}$  d'heures d'enseignement par jour aura-t-il le même effet que la coupure du mercredi pour les élèves et les enseignants? Les responsables des centres de loisirs pourront-ils organiser des sorties à la journée? Quid du recrutement des animateurs pour une demi-journée ou  $\frac{3}{4}$ d'heure? La DASCO pourra-t-elle donner les moyens à toutes les écoles? Faut-il mettre en relation l'amointrissement des subventions aux associations du mercredi avec les velléités des mairies d'arrondissement ?

D'après les dires de la mairie, elle pourrait donner des moyens supplémentaires aux premières écoles qui s'inscriraient dans ce projet. Nous nous retrouvons donc dans la même situation qu'en 2002 quand la mairie de Paris annonçait qu'elle ne pouvait pas mettre à disposition de toutes les écoles parisiennes les mêmes moyens accordés à certaines écoles dites en aménagement du temps scolaire, écoles citées en exemple.

Pour Sud Education Paris, il est hors de question de laisser les équipes trouver des solutions aux volontés sournoises du gouvernement, surtout quand celles-ci ne visent qu'à la casse du service public.

Les réflexions et les combats sont ailleurs : même nombre d'heures d'enseignement pour tous les élèves, arrêt de l'aide individualisée personnalisée, disparition des évaluations-sanctions, diminution du nombre d'élèves par classe, maintien et extension des RASED, mêmes moyens pour toutes les écoles de France.

**Jeudi 25 juin 2009 à 18h**

au local 30 bis, rue des Boulets, Paris 11e (code 4526B)

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

des adhérents de SUD éducation Paris

**Cette dernière AG de l'année sera suivie d'un pot vers 20h**

**Chacun peut apporter quelque chose à manger, à boire, à partager ...et/ou participer à la caisse commune.**

## **TOUJOURS PLUS DE BLEUS SUR LES GUEULES ET DANS LES BAHUTS !**

Voilà qui pourrait bien servir à illustrer le bilan et les perspectives de la politique menée dans l'Education nationale par Fillon, Robien ou Darcos. Les récents actes de violence à l'encontre des personnels sont insoutenables tout comme la violence sociale qui en est incontestablement à l'origine.

L'accélération du démantèlement de l'Education Nationale poursuivi avec un cynisme sans fond par l'UMP en porte une lourde responsabilité. L'inexorable disparition des TOS, la fin des MI-SE, les fermetures massives de postes dans la vie scolaire et devant classe, la disparition des RASED, toutes ces mesures concourent à la raréfaction de personnes adultes dans les établissements et au délitement de l'institution.

Comment des personnels moins nombreux, moins bien formés, touchés par la précarité pourraient-ils absorber les dommages collatéraux d'une politique de casse sociale qui engendre de la souffrance et de l'angoisse dans une grande partie de la population ?

**Pour répondre à la misère du monde, le gouvernement n'a qu'une seule proposition : la multiplication des dispositifs sécuritaires et des forces censées garantir l'ordre.**

Cette mystification qui vise uniquement à assurer la protection des nantis ne sera pas suffisante si le chômage et la précarité continuent à s'emballer.

**Sud éducation revendique l'arrêt des plan sociaux, la fin de la généralisation de la précarité, les créations de postes suffisantes au bon fonctionnement dans l'Education Nationale.**

**Sud éducation continue de réclamer l'abrogation des réformes en cours.**

## **SOMMAIRE**

p 2 : Expérimentation Lycées/Le Recteur de l'Académie de Paris annule le vote du Conseil d'administration

p 3 : Décentralisation

p 4 : 1er degré

p 5 : Jardins d'éveil

p.6 : Mouvement 1er degré

p.7 : Police / Rythmes scolaires